

ECONOMIE Droits de douane, formalités administratives, le retrait du Royaume-Uni de l'UE aura des conséquences importantes encore difficiles à prévoir

Les entreprises face aux défis du Brexit

Le Royaume-Uni est le 4^e partenaire économique de la région Auvergne-Rhône-Alpes, avec 4 milliards d'euros d'exportations chaque année. De quoi s'intéresser au Brexit de près.

Au sein des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes, l'approche du Brexit ne laisse bien sûr personne indifférent. En effet, si le Royaume-Uni n'est que le 4^e pays client de la région Auvergne-Rhône-Alpes (1), il pèse tout de même 4 milliards d'euros à l'export et surtout, les entreprises de la région n'importe que 2 milliards d'euros d'outre-Manche. La balance commerciale est donc positive de 2 milliards.

En tête des produits exportés figurent les produits chimiques

« Ces résultats sont loin d'être neutres et le Royaume-Uni est repassé, en un an, de la cinquième place à la quatrième », explique Philippe Guérand, président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes.

En tête des produits exportés figurent les produits chimiques dont 23 % de la production en Auvergne-Rhône-Alpes part vers la Grande-Bretagne. Suivent la joaillerie, les boissons, les produits laitiers, les meubles...

Sur les 17 000 entreprises qui travaillent à l'export, 6 000 travaillent avec le Royaume-Uni et seront donc directement concernées par ce qui se passera après le 29 mars.

« Difficile pour autant de se préparer sans savoir comment tout cela va se terminer », confie Philippe Guérand.



Les produits chimiques arrivent en tête des produits exportés par la région Auvergne-Rhône-Alpes vers le Royaume-Uni. Archives photo Le DL/Jean-François SOUCHET

« Faire en sorte que les entreprises ne soient pas au pied du mur »

Dans ce contexte, les CCI ont organisé, depuis plusieurs mois, des ateliers d'information à destination des entreprises de leurs territoires. Des réunions portant essentiellement sur les questions réglementaires et douanières qui seront complétées par des focus Brexit lors des 1^{er} Rendez-vous de la Team France Export organisés du 1^{er} au 12 avril (www.rdvteamexport.fr).

« Parallèlement nous portons à la connaissance des chefs d'entreprise les références permettant d'accéder aux textes législatifs qui cadrent

déjà le Brexit aujourd'hui. »

Parmi les inquiétudes des chefs d'entreprise figure en premier lieu l'absence de visibilité liée à l'incertitude politique régnant encore aujourd'hui en Angleterre. Un chef d'entreprise est par nature quelqu'un qui déteste l'inconnu et là c'est très difficile. Les principales interrogations portent sur les contrôles aux frontières et les éventuelles nouvelles démarches à suivre.

Comment gérer les durées limitées de vente, quel sera l'impact sur les délais d'échanges, les chaînes d'approvisionnement, comment mettre en place des stocks tampons... Les chefs d'entreprise sont soucieux des conséquences sur les questions douanières : les

nouvelles réglementations, les droits de douane, la fiscalité, les documents import-export... Tous se disent que derrière, cela va prendre du temps et donc coûter de l'argent.

Les échanges avec l'Union européenne sont aujourd'hui facilités par le principe de la libre circulation des marchandises. Avec le Brexit, les entreprises redoutent une lourdeur administrative avec un allongement des délais, une remise en cause de la certification des produits...

« Nous essayons de préparer les entreprises en les informant du mieux possible pour éviter qu'elles se retrouvent au pied du mur le moment venu, mais il est difficile de prévoir

6 000

Sur les 17 000 entreprises qui travaillent à l'export en région Auvergne-Rhône-Alpes, 6 000 travaillent avec le Royaume-Uni et seront donc directement concernées par ce qui se passera après le 29 mars.

ce que l'on ne connaît pas », résume Philippe Guérand.

Éric VEAUUVY

(1) L'Allemagne est le premier client de la région Auvergne-Rhône-Alpes avec 9,5 milliards à l'export (mais 10 milliards à l'import) devant l'Italie (6,2 milliards) et l'Espagne (5 milliards).